



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

## **Article R. 122-3-1 du code de l'environnement**

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)**

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :  /  /

Dossier complet le :  /  /

N° d'enregistrement :

## **1 Intitulé du projet**

Projet d'aménagement de l'îlot 15 de La Capelette sur la commune de Marseille (13).

## **2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

### **2.1 Personne physique**

Nom

Prénom(s)

### **2.2 Personne morale**

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement a) [...] qui créent une surface de plancher [...] ou une emprise au sol [...] $\geq 10\ 000\ m^2$	Le projet à l'étude créera une surface de plancher de $12\ 951\ m^2$ ( $10\ 000\ m^2 < SDP < 40\ 000\ m^2$ )

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de 7 étages et 2 niveaux de sous-sol au niveau de l'îlot 15 de la ZAC de la Capelette, dans le 10<sup>e</sup> arrondissement de Marseille.  
Les sous-sols seront des niveaux de parking, le rez-de chaussé sera composé de locaux commerciaux, garages à vélos et salles polyvalentes, et les étages R+1 à R+7 seront composés de logements..

La parcelle d'implantation du projet est actuellement en friche et utilisé partiellement comme parking.

Aucune démolition n'est prévue pour les travaux à venir.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de valoriser un terrain en friche dont les terres sont impactées par les anciennes activités industrielles et occupé en partie sud-est par un parking aérien, en créant un bâtiment composés d'un parking en sous-sol, de commerce au rez-de-chaussé et de logements.

Le projet a la particularité de venir accompagner les réaménagements d'espaces publics voisins, dans l'achèvement de la restructuration globale du quartier avec notamment le mail piéton, le groupe scolaire voisin en cours de construction et le futur parc qui occupera le terrain au nord du site.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de travaux comprendra principalement :

- L'excavation de 2 niveaux de sous-sol à l'abri d'une paroi périphérique de pieux sécants ;
- Deux tranches de travaux en infrastructures et en suprastructure ;
- Une zone d'installation chantier incluant une zone de stockage de matériaux, une zone de cantonnement avec des sanitaires raccordés en eau et au réseau d'assainissement, une zone de livraison et de nettoyage des véhicules, et une zone d'entreposage des bennes déchets de chantier.

Les cheminements piétons seront balisés et éclairés.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le bâtiment sera composé de plusieurs zones :

- Les niveaux sous-terrains seront des parkings dédiés aux habitants du bâtiment et aux employés des commerces ;
- Le rez-de-chaussée sera composé de locaux commerciaux qui seront vendus individuellement pour être exploités par différentes entreprises ;
- Les niveaux R+1 à R+7 seront dédiés aux logements (168 appartements) ;
- La cours intérieure permettra l'accès aux logements.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet doit faire l'objet d'une demande de permis de construire et d'une demande d'examen au cas par cas au titre de la catégorie 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.

La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas sera jointe à la demande de permis de construire.

La ZAC de la Capelette ayant fait l'objet d'un dossier loi sur l'eau englobant le site, un porter à connaissance a été réalisé pour prendre en compte le projet au regard de cette réglementation.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Parcelle cadastrale : 000 O 52, O133 et O135	4 725 m <sup>2</sup>
Surface de plancher :	12 951 m <sup>2</sup>
Emprise au sol :	3 141 m <sup>2</sup>
Logement :	168 Logements
Parking associés aux logements et commerces (privé) :	189 Places

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   " N Lat. :   °   ,   " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

### Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

#### 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ : - 2,5 km à l'Ouest de la ZIEFF de type 2 n°930012459 : Massif des calanques - 4,5 km au Nord des ZNIEFF de type 2 n°930012460 : Montagne de Marseilleveyre et de type 1 n°930020191 : Sablière d'anjarre [...] - 4,9 km à l'Est de la ZNIEFF de type 2 n°930012457 : Archipel du Frioul, Iles d'Endoume
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Marseille a une altitude maximale de 652 m.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones couvertes par un arrêté de protection biotope les plus proches sont implantées à environ 3,5km au Sud Est du site : FR3800629-Vallon de Toulouse et FR3800380-La muraille de Chine.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Marseille est implantée en bord de mer. Elle fait partie des communes concernées par l'application de la "Loi Littoral" comme définie par l'article L. 321-2 du code de l'environnement.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel national le plus proche du site est le FR3300010 - Calanques à environ 2,5 km au Sud-Ouest et Sud-Est.  Le parc naturel régional le plus proche du site est le FR8000053 - Sainte-Baume à environ 16,5 km à l'Est.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département des Bouches-du-Rhône a mis en place un PPBE du réseau routier départemental en 2016 qui a été reconduit en 2023. Le site d'étude est implanté à environ 650 m au Sud de l'A50 qui est concerné par la PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites inscrits, classés, les zones tampon ou encore les zones de présomption de prescription archéologique identifiées sont implantés à plus de 1 km du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide effective identifiée dans un rayon de plus de 2 km autour du site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par les PPRI de Huveaune et Aygalades respectivement approuvés les 23/02/2017 et 20/06/2019, et par des PPRN concernant le risque mouvement de terrain, retrait gonflement des argiles et risques incendie.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ils ont été respectivement approuvés les 28/10/2002, 26/06/2012 et 21/05/2018. Le PPRT associé à la société Arkema concerne également la commune de Marseille. Il a été approuvé le 04/11/2013 (AP 161-2009)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est prévu sur un ancien site industriel : SSP000413801 - Grandes Huilerie Métropolitaine (GHM). Des études ont mis en évidence la pollution des sols du site. Le projet permettra sa réhabilitation et valorisation en milieu urbain.  Il est également implanté à quelques mètres d'un site de dépôt de liquides inflammable (SSP3990708).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune non concernée.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le rapport d'étude d'impact de la ZAC de la Capelette, aucun captage d'eau potable n'est implanté sur la commune de Marseille à l'exception d'un captage de secours.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites inscrits les plus proches du projet correspondent aux massifs des calanques et de la Ste Baume, à plus de 2 km à l'Est du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ : - 2,4 km au Nord-Ouest de la zone Natura 2000 directive Habitat FR9301602 - Calanques et îles marseillaises - Cap Canaille et massif - 4,5 km au Nord-Ouest de la zone Natura 2000 directive Oiseaux FR9312018 - Falaises de Vaufrèges - 4,7 km au Nord-Est de la zone Natura 2000 directive Oiseaux FR9312007 - Iles Marseillaises
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites classés les plus proches du projet correspondent aux massifs des calanques et de la Nerthe, qui sont à plus de 2 km du site.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'alimentation en eau du site sera réalisée grâce au réseau communal, en phase travaux comme en phase exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la notice hydraulique, le projet a été conçu de façon à favoriser la transparence hydraulique. Il prévoit un rejet par infiltration dans une noue paysagère centrale et des rétentions en toitures pour temporiser les écoulements.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après l'étude Sites et Sols Pollués menée dans le cadre du projet, en raison de l'ancienne activité industrielle, les terres du site sont impactées de façon diffuse et ponctuelle (métaux dont mercure, hydrocarbures, sulfate, etc.). Les terres excavées, dont le volume est estimé à 17 600 m3, seront évacués du site vers des centres agréé en fonction des teneurs en polluant des lots de terre.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un apport de terre végétale est prévu dans la partie centrale du site sur environ 50 cm, soit environ 740 m3.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ces terres seront importé localement (département/région).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau d'alimentation en eau et au réseau d'eau usées communale. D'après l'étude d'impact réalisée à l'échelle de la ZAC de la Capelette, le projet ne nécessite pas la recherche de nouvelle ressources en eau pour la commune qui dispose de réserves largement supérieurs aux besoins.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est prévu en milieu urbain au niveau d'une friche industrielle dont les sols sont impactés. La biodiversité sur ce terrain est actuellement très limitée et le projet permettra la valorisation du site dont l'aménagement d'une zone centrale végétalisée avec une noue d'infiltration.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est prévu à plus de 2 km des sites Natura 2000 locaux.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère dans un milieu urbanisé. D'après la carte Corine Land Cover de 2012, le projet est implanté sur une zone commerciales et d'installations publiques.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un PPRT, cependant, le projet est prévu sur un ancien site industriel : SSP000413801 - Grandes Huilerie Métropolitaine (GHM). 74 anciens sites industriels ou activités de service ont été identifiées dans un rayon de 500 m autour du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est implanté dans une zone couverte par le PPRI de l'Huveaune, et concerné par un risque modéré de retrait gonflement des argiles. La commune de Marseille est également concernée par les risques incendie et de mouvement de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne principalement la création de logement et locaux commerciaux.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase construction, le projet implique la circulation des différents engins de chantier. Le parking souterrain prévu comprend 189 places au total (168 associées aux logements et 21 aux commerces).  Une étude trafic a été réalisée dans le cadre de l'étude d'impact de la ZAC de la Capelette.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certaines opérations de travaux, dont le forage des pieux, seront à l'origine de nuisances sonores. Les pompes à chaleur sont des sources de bruits limités (toiture).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site peut être concerné par les nuisances sonores liées à la circulation et aux installations des bâtiments voisins (pompe à chaleur, etc.).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les locaux commerciaux seront vendus individuellement. Le projet prévoit la mise en place de gaines permettant de canaliser les éventuels rejets atmosphériques jusqu'en toiture.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certaines opérations de travaux seront à l'origine de vibrations, notamment la phase de forage des pieux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Luminaires prévus en façade et cheminement piéton intérieur éclairé : borne 1 m. La luminosité variable de ces équipements est en cours d'étude. Possibles enseignes lumineuses pour les commerces.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet prévu en milieu urbain équipé d'éclairage public. Les bâtiments voisins peuvent être équipés d'enseignes lumineuses et d'éclairages privés.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le réseau sera de type séparatif. Les eaux pluviales de plus seront infiltrées à la parcelle grâce à une noue paysagère.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bâtiments seront raccordés au réseau communal pour les eaux usées.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune production d'effluents n'est prévue dans le cadre du projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tri des déchets sera mis en place sur le chantier (matériaux inertes, métaux, papier/carton, bois, DIB). Les terres excavées seront acheminées en centre agréé. Les déchets ménagers produits par les habitants et gestionnaires de commerces seront jetés dans les poubelles communales. Le dimensionnement des espaces associés est en cours de calcul.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permet la valorisation d'un terrain en friche précédemment occupé par un industriel (Grandes Huilerie Métropolitaine - GHM).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet permet la valorisation d'un terrain en friche précédemment occupé par un industriel (Grandes Huilerie Métropolitaine - GHM).

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

3 projets ayant fait l'objet d'avis de la MRAe PACA ont été identifiés sur la commune de Marseille depuis 2020 :

- Projet de requalification des îlots d'habitat dégradé de Hoche-Versailles;
- Projet de requalification des îlots d'habitat dégradé de Belle de Mai;
- Projet de requalification des îlots d'habitat dégradé du quartier de Noailles.

Ces projets sont localisés à plus de 2,5 km au Nord-Ouest de la Capelette.

En complément, le projet de modification du PLU intercommunal du territoire Marseille-Provence a fait l'objet d'un avis de la MRAe en 2021.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

A noter que le projet s'insère dans la ZAC de la Capelette qui a fait l'objet, entre autres, d'une étude d'impact et d'un dossier loi sur l'eau.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet a pour but de réhabiliter et valoriser un ancien site industriel en friche dont les terres sont polluées. Il inclue l'excavation de terres potentiellement polluées. Le volume de terre à excaver dans le cadre du projet est d'environ 17 600 m<sup>3</sup>. Ces terres seront acheminées en décharge autorisée en fonction de la pollution des lots.

L'estimation actuelle pour la répartition des terres excavées et la suivante :

- BIOCENTRE : 400 t
- ISDI Aménagée : 13 000 t
- ISDI : 6 300 t
- ISDND : 11 900 t

L'ensemble des déchets du site seront triés.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des études déjà menées sur la ZAC de la Capelette et de l'implantation du projet en contexte urbain, la réalisation d'une évaluation environnementale dédiée au projet de création de l'îlot 15 de la ZAC ne semble pas nécessaire.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Extrait Notice Descriptive PC04	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Notice hydraulique	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /

DocuSigned by:  
  
 84FBC9D6B079459...

Signature du (des) demandeur(s)